

102

Commission permanente Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48736

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Collecte et traitement des déchets inertes verts non dangereux et dangereux - 5 lots

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2124-2, L.2125-1 1°, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 28 janvier 2019 relative au lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'accords-cadres pour la collecte et le traitement des déchets inertes, verts, non dangereux et dangereux pour les besoins des services du Département d'Ille-et-Vilaine ;

Expose :

La collecte et le traitement des déchets inertes, verts, non dangereux et dangereux est actuellement assuré par plusieurs accords-cadres à bons de commandes. Ces accords-cadres sont arrivés à échéance au 31 octobre 2023.

Par conséquent, pour couvrir les besoins du Département des quatre prochaines années, une consultation par voie d'appel d'offres ouvert a été lancée le 24 mai 2023 en vue de la passation de 5 accords-cadres (mono-attributaires) à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel. Les prestations sont réparties en 5 lots définis comme suit :

Lot n° 1 : Déchets dangereux / Montant maximum annuel en € HT : 75 000 euros

Lot n° 2 : Déchets non dangereux / Montant maximum annuel en € HT : 35 000 euros

Lot n° 3 : Déchets non dangereux inertes / Montant maximum annuel en € HT : 100 000 euros

Lot n° 4 : Déchets verts et biodéchets / Montant maximum annuel en € HT : 27 000 euros

Lot n° 5 : Séparateurs d'hydrocarbures-nettoyage des réseaux EP/EU / Montant maximum annuel en € HT : 55 000 euros.

Chaque accord-cadre sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification et pourra être reconduit 3 fois par période annuelle (durée maximale de quatre ans).

La commission d'appel d'offres du Département, lors de sa séance du 19 septembre 2023, a décidé d'attribuer les différents accords-cadres comme suit :

Lot n° 1 : Déchets dangereux : entreprise CHIMIREC - 35133 JAVENE ;

Lot n° 2 : Déchets non dangereux : entreprise ROMI BRETAGNE - 35920 RENNES ;

Lot n° 3 : Déchets non dangereux inertes : entreprise PIGEON CARRIERES - 35370 ARGENTRE DU PLESSIS ;

Lot n° 4 : Déchets verts et biodéchets : entreprise ROMI BRETAGNE - 35920 RENNES ;

Lot n° 5 : Séparateurs d'hydrocarbures-nettoyage des réseaux EP/EU : entreprise LEBLANC ENVIRONNEMENT - 35500 TAILLIS.

Les dépenses correspondantes seront comptabilisées sur les imputations 011-621-6288.10, 011-621-611 et 011-621-6135, codes services P35 et P32.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer les accords-cadres relatifs à la collecte et au traitement des déchets inertes, verts, non dangereux et dangereux attribués par la Commission d'appel d'offres.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2023

ID : CP20231943V3

Pour extrait conforme